

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

	culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires
H O R T I C U L T U R E	géranium	pucerons		
		thrips		
		rouille		
		bactériose	1ers cas détectés	
		virose		
		botrytis		
	jeunes plants	sciarides	à surveiller	
		cochenilles		
	annuelles / plantes à massif	pucerons	localement	
		thrips		
		acariens	lantana (localement)	
		tarsonèmes		
		sciarides	localement	
		botrytis		
		oïdium	dahlia	
	plants lé- gumes	mildiou		
		pucerons		
		sciarides		
		thrips		
		acariens		
	aromatiques	mildiou	conditions favorables	
		pucerons		
			oïdium	

P E P I N I E R E	lavandes	dépérissement			
		botrytis			
	rosiers	pucerons			syrphes
		chenilles			
		tâches noires			
		oidium	sur var. sensibles		
	arbustes en croissance	oidium			
		otiorhynques			
		tâches noires			
		acariens			
		pucerons			
	buis	pyrale	chenilles actives		

P A Y S A G E	tilleul	pucerons			
		anthracnose			
		erinose			
	bouleau	anthracnose			
	érable, tulipier, rosiers, cerisiers	pucerons			coccinelles
	buis	pyrale			
	marronnier	mineuse	ponte en cours		
	platane	tigre	sous rhytidome		
	pin	processionnaire	procession en cours		
	frelon asiatique		constitution des pré-nids		
	ambroisie		surveiller les levées		

	Pas de pression, surveillance de mise	→ risque quasi nul
	Quelques foyers localisés	→ risque faible
	Populations en extension	→risque moyen
	Forte pression	→ risque fort

4 pictogrammes pour retrouver d'un coup d'œil :



Les solutions de biocontrôle



Les résistances d'un bioagresseur sur une culture, vis-à-vis d'une matière active.



Espèces à enjeux pour la santé humaine



Espèces exotiques envahissantes

Météo et risques :

T°C	5	10	15	20	25	30	35	40	Risque
Pucerons	Green	Yellow	Orange	Red	Red	Orange	Yellow	Green	++
Acariens	Green	Yellow	Orange	Red	Red	Red	Yellow	Green	+++
Thrips	Green	Green	Orange	Red	Red	Orange	Yellow	Green	++

Gamme des températures des prochains jours



HORTICULTURE

Géranium :

Bactéries :

Rappel du précédent BSV :

Premiers cas détectés (avec tests rapides positifs) de *Xanthomonas hortorum* pv. *Pelargonii*.

Les symptômes sont variables selon l'espèce et le cultivar. Eradication des plants contaminés nécessaire. La maladie est très infectieuse et se dissémine facilement d'une plante à l'autre via les outils infectés, les éclaboussures d'eau d'arrosage, le contact des plantes entre elles, ou avec les mains.



Lésions en forme de "V" entre les nervures, causées par *Xanthomonas hortorum* pv. *Pelargonii* (photos AE B)

En cas de doute, contactez rapidement votre conseiller !

Les conditions climatiques des semaines à venir sont propices à son développement donc soyez vigilant.

Annuelles, plantes à massif :**Acariens :**

Une forte pression est observée sur des Lantanas remis en culture (de l'année dernière). On observe des acariens tétranyques rouges (forme hivernante des femelles).

Le risque est surtout pour les cultures alentours !



Acariens sur lantana : dégâts et présence (photo AE FC)



Un lâcher d'acarien prédateur *Phytoseiulus persimilis* à forte dose (20 indiv/m²) est envisageable, puisqu'il n'y a pas encore de toile.

Sciarides :

Localement, sur une partie d'un lot d'Euphorbe mili, une forte présence de larves de sciarides est observée.



Présence de dégâts de larves de sciarides (photo AE FC)



Les dégâts sont conséquents. Un premier tri devra être réalisé, puis un traitement à base de nématodes entomopathogènes (*S.feltiae*, dose 0.5m³/m²).

Oïdium :

Localement, des symptômes d'oïdium sont observés.



Oïdium sur dahlia (photo AE FC)



Une intervention avec un produit à base de soufre peut être envisagé, en début d'infestation.

Plants de légumes :

Mildiou :

Les conditions météorologiques sont favorables au mildiou (écart de température important entre le jour et la nuit) : le risque est donc assez important, surtout sur plants de tomates !



PEPINIERE

Lavandes :

Botrytis :

RAPPEL BSV précédent :

La météo aidant, plusieurs plants de lavande présentent du botrytis. Généralement la maladie se déclare sur une feuille, puis redescend vers la tige voir au cœur !



Botrytis sur lavande (photo AE FC)

Les lots qui ont passé l'hiver doivent être inspectés. Certains présentent des symptômes de dépérissement très avancé, il est parfois mieux de les jeter, pour éviter de contaminer la série fraîchement repiquée.

Rosier :

Pucerons :

Comme sur les précédents BSV, des foyers de pucerons sont observés, mais les premiers auxiliaires sont bien visibles !



Larve de syrphé sur rosier (photo AE FC)

Buis :

Pyrale :

Les chenilles sont sorties d'hiver, et sont déjà très voraces !



Chenille active de pyrale avec dégâts (photo AE FC)



Une intervention avec un produit à base de Bt peut être positionnée, à condition d'avoir un minimum de 10°C.

Zoom sur les syrphes :

Il existe en France, plus de 500 espèces de syrphes !

Principalement, on retrouve :

- ❶ Syrphes ceinturés
- ❷ Syrphes « porteurs de plumes »
- ❸ Syrphes du groseillier
- ❹ Syrphes des corolles
- ❺ *Eupeodes luniger*



- ✓ Pondus individuellement dans foyers
- ✓ 2 mm



- ✓ Asticot translucide
- ✓ Intestin visible (ligne)
- ✓ Dans les colonies
- ✓ 1-2 cm



- ✓ Immobile
- ✓ Forme de goutte d'eau sale



- ✓ Corps jaune et noir
- ✓ Vol stationnaire
- ✓ Glycopolynophage
- ✓ 1-2 cm



PAYSAGE

Buis :

Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)

Observations : Les chenilles commencent déjà à être actives mi-février. Le premier signalement du réveil des chenilles a été effectué le 15 février 2024 à Cuiseaux (71). Des dégâts déjà très massifs sont à signaler dans plusieurs secteurs de la région à Beaune (21), Hurigny (71), Frotey-lès-Vesoul (70), Voray sur l'Ognon (70), Arbois (39), Cuiseaux (71), Ecole Valentin (25).

Analyse du risque : Les chenilles de pyrales sont en action depuis plusieurs semaines et mesurent actuellement jusqu'à 2 cm. Attention, c'est cette génération hivernante qui fait les premiers dégâts et qui est particulièrement insidieuse car non précédée par les vols de papillons.

Il est important de préciser que depuis 2021, les populations de pyrales du buis augmentent fortement. De nombreux dégâts et de nombreux vols ont été observés durant l'année 2023. Cependant, les vols de papillons étaient encore bien moins nombreux que lors de l'année historiquement haute de 2017. **En raison de l'importance des attaques de la génération hivernante et de l'augmentation des populations de pyrales de ces trois dernières années, il faut craindre que l'année 2024 soit encore pire que l'année 2023 sur les buis survivants des années précédentes. Il est possible que l'on soit encore en phase d'augmentation.**



Figure 1 : Buis à petites feuilles jusque-là survivant des attaques précédentes, 100% défolié en avril, École-Valentin, 10/04/2024 (Source : FREDON BFC).

Figure 37 : évolution du nombre de mâles de pyrale du buis piégés entre 2017 & 2018

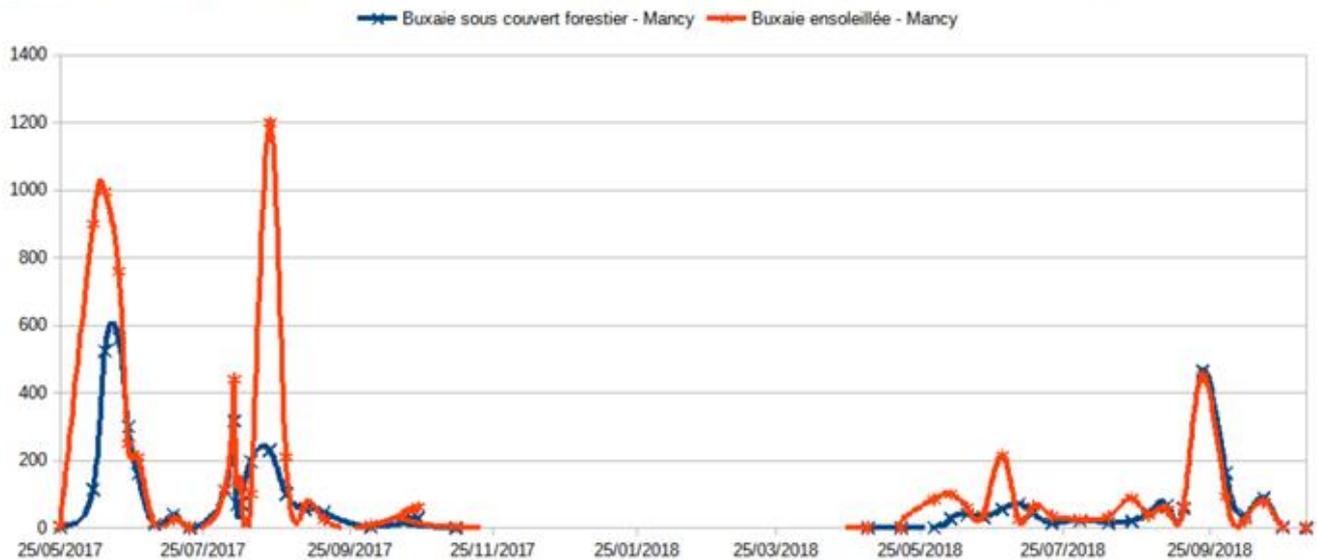


Figure 38 : suite de l'évolution entre 2019 & 2020 (même échelle)



Figure 2 : Evolution du nombre de mâles de pyrale du buis piégés par un observateur du BSV entre 2017 et 2020 dans les buxaies de la côte de Mancy (39) (Source : Dominique Malécot, CEN FC, 2023).

Méthodes de lutte : **Elimination manuelle** des nymphoses et des chenilles lorsque les attaques sont faibles et que l'on possède peu de buis ou des buis de petites tailles.



Le traitement à base de Bt est encore possible. Bien penser à traiter l'intérieur des buissons et à atteindre la limite de ruissellement. Deux traitements doivent être faits minimum.

Un amendement de fond apporte les éléments nutritifs nécessaire pour favoriser la pousse des buis.

Installer les pièges à phéromones mi-avril pour qu'ils soient actifs dès les premiers vols. Il est économiquement intéressant de commencer par mettre en fonction un piège de surveillance. Ceci réduit la consommation en phéromone, surtout si les papillons ne sont pas présents. Il est important de compléter le dispositif pour un piégeage plus massif dès que les premiers papillons sont capturés dans les pièges de surveillance. Lors de la mise en place des pièges, manipuler les phéromones avec une pince ou des gants.

Un piège pour environ 100 m².



Figure 3 : Cycle biologique de la pyrale du buis – 1. Sortie d'hivernage des dernières chenilles de l'année précédente – 2. Début des nymphoses de la première génération de chenille - 3. Début des vols de reproduction de la première génération de papillon – 4. De fin mai à fin octobre les différents stades de développement de l'insectes vont cohabiter en raison des développements des générations successives du ravageurs. En France, nous comptons deux à trois générations par an - 5. Début de l'hivernage des dernières jeunes chenilles dans des cocons faits de feuilles et de soie sur la face inférieure des feuilles des buis (Source : www.pyrale-du-buis.com).



Figure 4 : Buis fortement attaqués par la génération hivernante à Hurigny (71) (Source : Photos prises par Emilie Brienza).

Pin :**Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)**

Observations : Processions signalées à Archelange (39), Saint-Julien-de-Jonzy (71) Villers-Robert (39), Cousance (39).



Figure 5 : Observation de processions, 09/04/2024, Archelange (39) (Source FREDON BFC).

Analyse du risque : Les chenilles sont en train de se nymphoser dans le sol. A cette étape, l'insecte n'est pas visible. Globalement les infestations sont faibles sauf dans l'Yonne et dans une moindre mesure en Saône et Loire.

Méthodes de lutte : Aucune méthode de lutte n'existe à cette étape de développement du ravageur hormis un griffage du sol (en portant des EPI) ou l'installation temporaire de poules sous la frondaison des pins.



Se préparer à l'installation des pièges à phéromones dans les arbres. Le vol des papillons pour la reproduction à lieu à partir de fin juin environ.

Piégeage massif :

- Bosquet 5-7 pièges / ha ou 4-6 pièges aux 4 coins
- Alignement 1 piège / 25m
- Isolé 1 à 2 pièges / arbre

Préconisations : Favoriser l'installation de populations d'oiseaux et de chauves-souris par la pose de nichoirs afin de sédentariser leurs présences (10-20 nichoirs par ha). Les différentes espèces de mésanges sont de grosses consommatrices de chenilles processionnaires. Les chauves-souris sont de grandes prédatrices généralistes des papillons de nuit. La processionnaire a également de nombreux prédateurs secondaires.

Combiner les différentes méthodes de luttés.

Depuis 2022, les deux espèces de processionnaires (pin et chêne) sont réglementées au titre de la santé publique : obligation de mise en place des mesures de lutte.

Information :

- [Réglementation - Chenille Risque \(chenille-risque.info\)](http://chenille-risque.info)
- [Outils contre les chenilles processionnaires - Chenille Risque \(chenille-risque.info\)](http://chenille-risque.info)

Nous invitons à faire des signalements sur la plateforme de signalement dédiée : signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr



Figure 6 : Cycle biologique des chenilles processionnaires du pins – 1. Sorties de terre des papillons et accouplement – 2. Vols et pontes des femelles sur les aiguilles de pins – 3. Eclosion des œufs et sorties des chenilles – 4. Chenilles deviennent urticantes – 5. Confection des nids en soie sur les branches des pins – 6. Les colonies de chenilles quittent leurs nids et effectuent les processions en direction du sol pour s'y enfouir – 7. Confection des chrysalides individuelles dans le sol – 8. Métamorphose en papillon et début des sorties de terre et des vols (Source : Ministère de l'Agriculture - Département de la santé des forêts).

Marronnier :

Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*) :

Observations : Un adulte observé sur la commune de Voray sur l'Ognon (70).

Analyse du risque : Les vols de mineuses commencent, en règle générale, en mai. Avec les fortes températures, les pontes ont probablement commencé.



Méthodes de lutte : Installer les pièges à phéromones dans les arbres. Dans le cas de captures, les pièges doivent être maintenus jusqu'à la chute des feuilles.

Piégeage massif :

- Pour les arbres isolés : 5 pièges / arbre.
- Pour les alignements > 10 arbres : 2 pièges / arbre

Préconisations : Faire attention aux attaques qui peuvent être importantes et rapides, surtout si les arbres ont été attaqués l'année précédente et que le ramassage et le broyage ou compostage des feuilles n'ont pas été effectués. **Le ramassage des feuilles de marronniers mortes à l'automne est une excellente méthode prophylactique de lutte** (élimination d'une partie des insectes hivernants).

Platane :

Tigre du platane (*Corythucha ciliata*) :

Observations : Tigre sous écorce observés à Beaune (21), et Voray sur l'Ognon (70) **en dessous du seuil de nuisibilité**.

Analyse du risque : Surveiller les tigres hivernants sous l'écorce afin d'anticiper les futures attaques. Le seuil de nuisibilité est de 70 adultes hivernants par dm² de rhytidome et par arbre (Guide écologique des arbres, 2002). À la foliaison des arbres, les tigres migrent dans le houppier.



Méthodes de lutte : Si le seuil de nuisibilité est atteint, réfléchir à la mise en place d'une stratégie de lutte biologique pour limiter les impacts de l'insectes durant la belle saison. Il existe principalement deux agents à combiner : les nématodes (*Steinernema spp.*) à pulvériser sur les troncs à partir de mars et les lâchers de chrysope dans le feuillage (*Chrysoperla lucasina*) à partir de juin. Les émondages sévères favorisent le ravageur.

Toutes plantes :**Otiorhynque de la vigne (*Otiorhynchus sulcatus*) :**

Observations : Les premiers dégâts d'otiorhynque ont été observés sur le feuillage de *Prunus lauro-cerasus* à Beaune (21) et sur pivoines et hortensias à Hugier (70). Les attaques des adultes sont très précoces cette année.

Analyse du risque : Après la nymphose des larves qui a lieu dans le sol, les adultes émergent. Les dégâts qui commencent par être souterrains sont aériens avec l'arrivée des adultes. La plupart du temps, les dégâts problématiques sont larvaires, les adultes occasionnent des dégâts esthétiques souvent sans importance.

Les plantes les plus sensibles sont : les arbustes persistants, principalement les photinias, les rhododendrons, les lauriers, les fusains, les lilas, les fraisiers et de nombreuses plantes vivaces (muguet, pivoines, hellébore, bergenia). Les dégâts des adultes sont assez spécifiques. Il s'agit de consommation des feuilles en forme de demi-cercle depuis le bord du limbe de mai à octobre. Les larves, quant à elles, se nourrissent des racines. Ceci peut fortement ralentir leurs croissances et les faire dépérir. Les larves sont actives de l'été au printemps suivant.

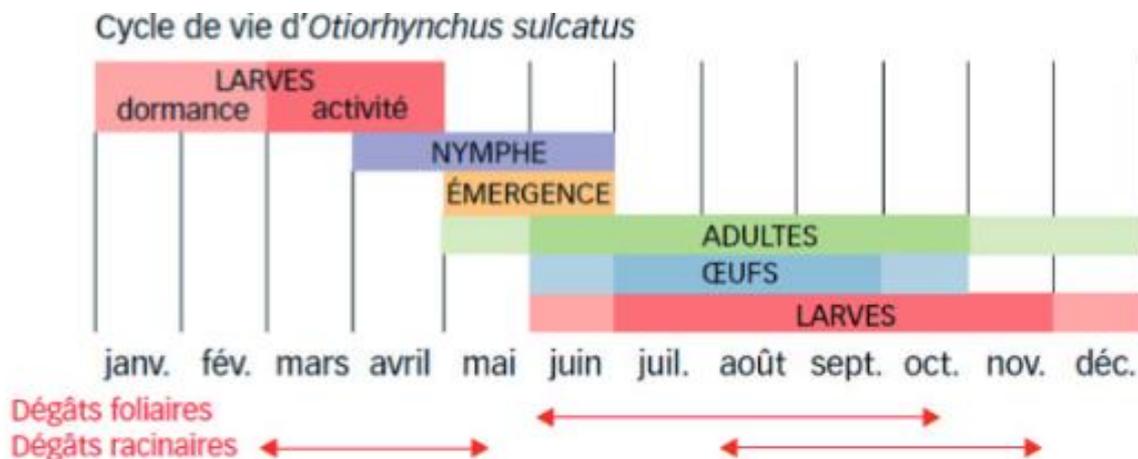


Figure 7 : Cycle de vie de l'otiorhynque des vignes (Source : Itinéraire innovant pour les cultures sensibles à l'otiorhynque, Astredhor Loire-Bretagne Arexhor Pays de la Loire).



Méthodes de lutte : Il est possible de détruire les larves avec un traitement à base de nématodes. L'application se fait par l'arrosage du sol infesté avec la solution contenant les nématodes.



Figure 8 : Dégâts d'otiorhynque sur *Prunus laurocerasus* à Beaune le 08/04/2024 (Source : FREDON BFC).

Tilleul :

Galles du tilleul (*Eriophyes tiliae* et *Eriophyes tiliae lateannulatus*) :

Observations : Quelques observations de début de galles sur tilleuls.

Description et biologie : Les galles, aussi nommées cécidies, sont des excroissances rouges ou vertes, fusiformes, cornues ou arrondies, poussant sur la face supérieure des feuilles. Ce sont des tumeurs végétales causées par la pique et la ponte des acariens (*Eriophyes tiliae* et *Eriophyes tiliae lateannulatus*). Les larves se développent à l'intérieur des galles.

Analyse du risque : Les dégâts sont uniquement esthétiques.



Méthodes de lutte : Il est possible d'éliminer les jeunes feuilles contaminées. En préventif, il est possible d'appliquer des acaricides comme répulsif (purin d'ortie, solution à base de soufre, etc.).



Figure 9 : Galles sur tilleul à Beaune le 08/04/2024 (Source : FREDON BFC).

Autres observations plus ponctuelles

Les premières attaques de pucerons sur rosiers ont été signalées à Hugier (70), Baume les Dames (25) et Voray sur l'Ognon (70). Attention, les auxiliaires permettant de les réguler (syrphes et coccinelles en priorité) ne sont pas encore actifs. Aucune observation pour l'instant.

Les dégâts de chenilles défoliatrices, habituels en ce début d'année, ont été observés sur diverses espèces (tilleuls, érables, cerisiers et rosiers).

S Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) :

EEE

Observations : Encore aucun signalement de levée dans notre région.

Analyse de risque : Les levées d'ambroisie vont très prochainement commencées et peuvent avoir lieu dès avril si les températures avoisinent les 20-24 °C durant quelques jours. Le risque est encore nul pour la santé humaine à cette période l'année (floraison autour du 15/08 au 15/9).

Description et biologie : Il s'agit d'une **plante annuelle** passant l'hiver à l'état de semences déposées à la surface du sol. La **germination a lieu généralement fin mai début juin dans notre région, mais les températures de plus en plus favorables peuvent avancer les premières levées**. Les plantes atteignent leur taille adulte en juillet. C'est à ce stade, avant la floraison et l'émission de pollen, que les interventions de fauchage sont recommandées avant cette période les arrachages manuels sont adéquats. En août-septembre c'est la période de la floraison. Il s'agit du moment critique pour la santé humaine. Le pollen est très allergisant. La plante fructifie vers le 15 septembre et dessèche avec les baisses de température. Les fruits produits constituent le stock semencier pour les années suivantes et, est source de dissémination par les activités humaines.

Méthodes de lutte : Afin de limiter l'expansion du végétal dans les parcelles, il est obligatoire selon la loi **d'éliminer les plantes d'ambrosie avant floraison et, techniquement, il est très important de détruire les plantes avant la grenaison** (début septembre). Les akènes sont viables pendant 10 à 50 ans. Il est primordial d'éviter la constitution de stocks semencier dans le sol et la dissémination des semences (ruissèlement, flottaison, transport dans les lots souillés, granulat, récolte agricole, engins BTP et agricoles). En cas de présence de graines matures, vous pouvez les **brûler sur place en demandant un document CERFA à votre DDT** (dérogation aux circulaires sanitaires départementales interdisant le brûlage à l'air libre des déchets végétaux).

Retrouvez toutes les informations sur :
ambrosie-risque.info



Signaler chaque sites d'ambrosie que vous observez partout en France sur plateforme de signalement :
signalement-ambrosie.atlasante.fr



COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

1

SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site
SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

2

VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU
PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE

3

IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE
POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE



S

Frelon à pattes jaunes (frelon asiatique, *Vespa velutina*) :

EEE

En février 2024, le plan national de lutte contre le frelon à pattes jaunes donne un fil rouge pour les organisations régionales. Il est porté par GDS France et FREDON France (fédérations nationales des organismes à vocation sanitaire respectivement dans le domaine animal et végétal) réunis dans le cadre de l'Association Française Sanitaire et Environnementale (AFSE).

Ce plan a été élaboré en s'appuyant notamment sur les réflexions engagées par un groupe de travail réunissant GDS France, la FNOSAD, ADA France, GNTSA, InterApi ainsi que l'ITSAP, et sur des données issues de PatriNat (OFB, MNHN).

Découvrez le plan nation de lutte contre le frelon à pattes jaunes : <https://frelonasiatique.mnhn.fr/plan-national-de-lutte-des-ovs-2024>

Les objectifs premiers sont les suivants :

- Protection des ruchers : diminuer la pression de prédation des frelons asiatiques à pattes jaunes sur les colonies d'abeilles, qui provoque des pertes importantes pour les apiculteurs et a un impact sur les productions végétales.
- Protection des populations : améliorer la sécurité du public, des apiculteurs et de certaines professions impactées.
- Protection de la biodiversité, le frelon asiatique à pattes jaunes étant une espèce exotique envahissante.

Observation : tous les signalements se font sur



Figure 10 : Signalement 2024 de présence du frelon à patte jaune; la plupart des signalements concernent des nids primaires ; données issues de lefrelon.com à partir d'observations du réseau apicole, FREDON, collectivité, SDIS et citoyens.

Méthodes de gestion : Cette espèce est maintenant présente dans toute la région. Tous les départements ne sont pas organisés de la même façon mais les grandes lignes du plan national sont déployées.

- Information du public (particulier, service espace vert...), signaler et faire détruire par un professionnel, certaines collectivités indemnisent les destructions du nid.
- Prévention : ne pas approcher un nid à moins de 5 mètres, il existe un véritable danger pour les personnes allergiques
- Piégeage : les pièges bouteilles sont à proscrire. L'utilisation des pièges non spécifiques et massifs cause plus de dégâts à la biodiversité que le frelon à pattes jaunes

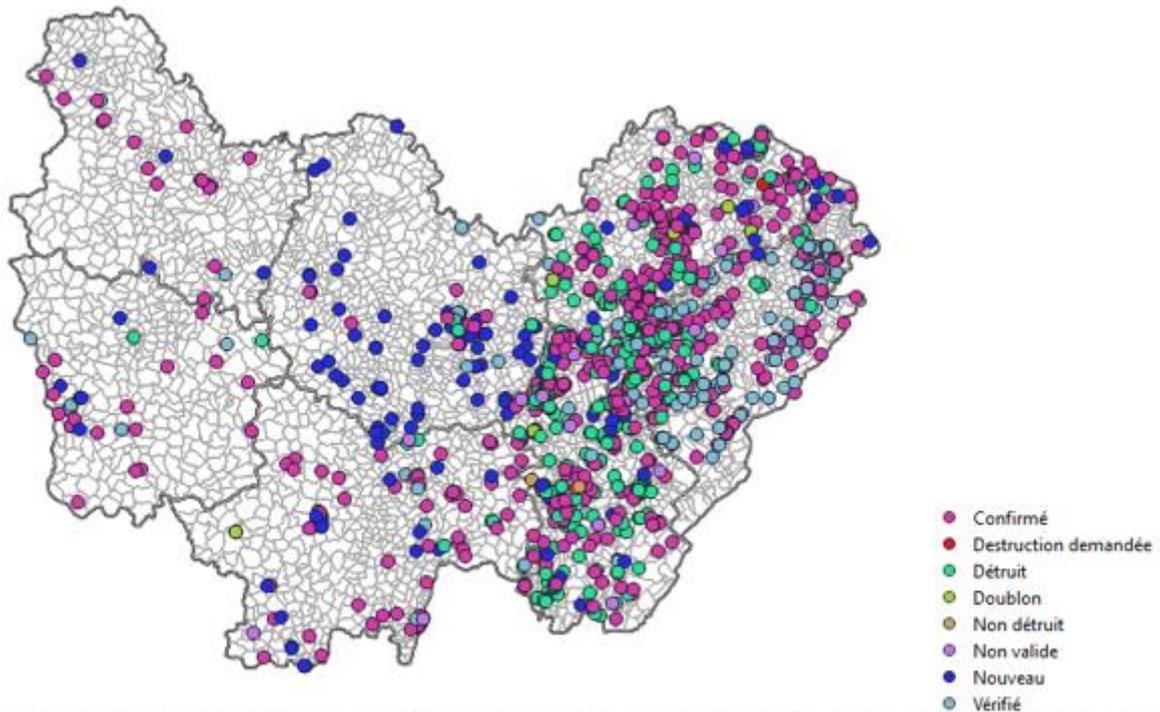
⇒ **Utilisez uniquement les pièges recommandés** par la plan national **au printemps seulement**, les autres pièges et les autres périodes de l'année sont inutiles et délétères pour l'environnement. Seule la protection des ruchers se justifie.

Voir la fiche piégeage : [2024 Plan frelon vf.pdf \(gdsaif.fr\)](https://gdsaif.fr/2024/Plan_frelon_vf.pdf)



⇒ **Signalez** sur lefreton.com





Signalements du frelon   pattes jaune en 2023, donn es issues de la lefrelon.com,   partir d'observation du r seau apicole, FREDON, collectivit , SDIS et citoyens.

Article  v nementiel :

Les plantes invasives

Les plantes invasives sont des plantes exotiques pouvant acqu rir un avantage comp titif par rapport aux v g taux indig nes dans un milieu sp cifique.   terme, ces plantes envahissantes peuvent devenir dominantes dans le milieu en question et pousser au d triment de la flore locale. C'est une des nombreuses causes du d clin de la biodiversit . Leur d veloppement peut provoquer des d s quilibres tr s importants dans le fonctionnement des  cosyst mes (impact sur la faune et la flore, modification des propri t s physico-chimique des sols, modification de la cha ne alimentaire, etc.). En plus des impacts environnementaux li s   leur introduction, les impacts peuvent encore  tre  conomiques et soci taux. Economiques en raison du co t d' limination des v g taux, des  ventuels d g ts sur les infrastructures (ex. d formation et alt ration des rev tements routier   cause des racines et des pousses parfois tr s vigoureuses) ou encore en devenant des adventices des cultures. L'impact soci tal le plus probl matique est l'impact sur la sant  humaine. Certaines plantes envahissantes peuvent engendrer d'importantes allergies via leur pollen (ambrosie - *Ambrosia artemisiifolia*) ou encore des br lures par contact (berce du Caucase - *Heracleum mantegazzianum*). Les plantes invasives peuvent  galement d grader l'image d'un milieu ou le rendre plus difficilement accessible pour la population en raison de la croissance rapide et de l'envahissement de celui-ci.

Certains v g taux horticoles peuvent   terme devenir des plantes envahissantes. En tant que gestionnaires des espaces verts, horticulteurs, p pini ristes ou encore particuliers passionn s du v g tal, il est int ressant de signaler les plantes invasives pr sentes dans notre r gion et de surveiller les v g taux horticoles introduits qui semblent se d velopper anormalement dans les milieux naturels et semi-naturels adjacents   vos am nagements paysagers (ex. un v g tal plant  dans un massif et qui ensuite envahit le reste du jardin).

Point de vigilance sur les organismes nuisibles réglementés :

Qu'est-ce qu'un organisme nuisible réglementé (ONR) ?

Un nouveau règlement européen relatif à la santé des végétaux (règlement 2016/2031) est entré en application le 14 décembre 2019. Il prévoit que les listes d'organismes nuisibles soient fixées par la Commission Européenne. Ce règlement introduit une nouvelle classification des organismes nuisibles aux végétaux, ce qui permet une meilleure priorisation des actions et des mesures à prendre contre ces organismes nuisibles.

Les deux catégories principales d'organismes réglementés sont les Organismes de Quarantaine (OQ) et les Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ).

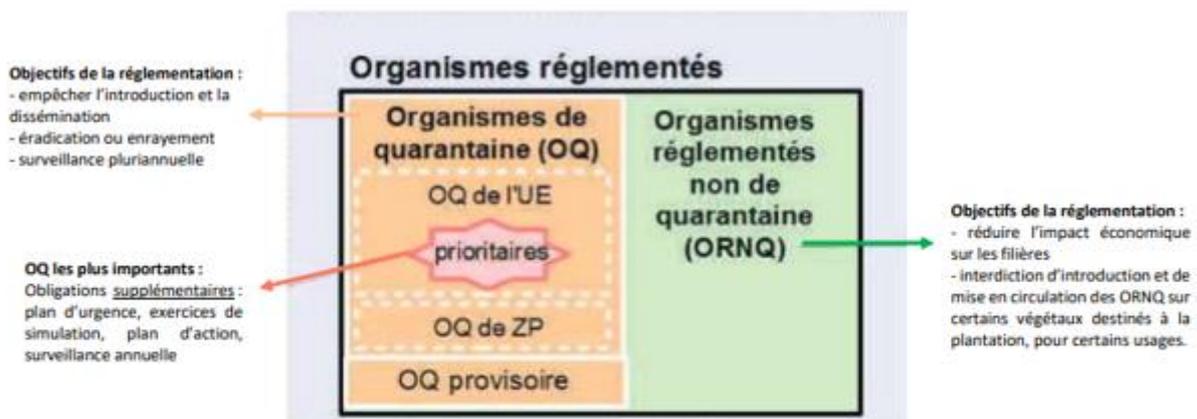


Figure 7 : Schéma illustrant la classification des organismes réglementés (Source : Guide de l'inspection phytosanitaire, FREDON BFC)

Organismes de quarantaine (OQ)

Un organisme nuisible peut être classé Organisme de Quarantaine (OQ) pour l'ensemble du territoire de l'UE (OQ-UE) ou bien pour une zone particulière appelée zone protégée (OQ-ZP). **La catégorie des OQ correspond à des organismes nuisibles qui sont soit absents du territoire ou de la zone concernée, soit présents mais non largement disséminés. En revanche, ils sont susceptibles d'entrer, de s'établir ou de se disséminer sur ce territoire et d'y avoir une incidence économique, environnementale ou sociale inacceptable.** Par conséquent, des mesures très strictes doivent être prises pour empêcher leur entrée ou leur dissémination sur lesdits territoires.

Certains OQ sont considérés comme prioritaires (on parle alors d'OQP) : il s'agit des OQ dont l'incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est la plus grave pour le territoire de l'UE. Ils constituent une priorité absolue pour les États membres de l'UE. Le règlement délégué (UE) 2019/1702 du 1er août 2019 fixe une vingtaine d'OQP. Parmi ceux-ci figurent par exemple : *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais *Popillia japonica*, les deux capricornes asiatiques *Anoplophora glabripennis* et *Anoplophora chinensis*.

Organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ)

Un organisme nuisible est classé ORNQ s'il répond aux conditions suivantes :

- il est présent sur le territoire de l'UE ;
- il se transmet principalement par des végétaux spécifiques destinés à la plantation ;
- sa présence sur les végétaux destinés à la plantation a une incidence économique inacceptable sur l'usage prévu de ces végétaux destinés à la plantation.

La réglementation vise à ce que leur introduction ou leur circulation sur le territoire de l'UE soit interdite sur les végétaux susceptibles de les véhiculer. Pour certains ORNQ, des mesures peuvent être fixées afin de maintenir leur présence en-deçà de seuils d'acceptabilité fixés pour les végétaux destinés à la plantation concernés.

En tant que professionnels et passionnés du végétal vous êtes un maillon essentiel de la surveillance des organismes nuisibles réglementés. Les serres horticolas, les pépinières, les jardins, les espaces verts et les infrastructures diverses sont des lieux de très grande diversité végétale (espèces et origines) et de très grand brassage (circulation de marchandises et de personnes). **Ces lieux sont de fait à grands risques d'introduction d'ONR et donc stratégiques pour leurs surveillances et pour la protection de l'ensemble des filières agricoles.**

Ci-dessous, les principaux ONR pouvant potentiellement être retrouvés sur les végétaux cultivés en milieu paysagers, en pépinières et en horticulture. A la suite de l'ONR, son nom vernaculaire est indiqué entre parenthèse et les végétaux sensibles sont indiqués à la suite d'une flèche. Attention, les listes de végétaux sensibles pour chaque ONR ne sont pas exhaustives. Ces organismes n'étant pas présents sur le territoire de l'Union Européenne ou présents de manière sporadique, rien n'exclut leurs présences potentielles sur d'autres végétaux une fois introduits. De plus, pour chaque ONR, un lien en direction de fiches de reconnaissance spécifiques est indiqué. Ces fiches de reconnaissances sont celles présentes sur la Plateforme d'Epidémiologie en Santé Végétale. Un lien vers des photos concernant l'organisme en question est également indiqué. Les photos sont celles présentes sur le site internet de l'EPPO (Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes).

Pour rappel, dans l'intérêt général, la suspicion de présence des organismes de quarantaine est soumise à déclaration obligatoire aux autorités compétentes (DRAAF-SRAL) et la lutte est obligatoire.

Pour contacter le Pôle Santé des végétaux, dans le cadre du passeport phytosanitaire et de la surveillance des organismes règlementés et émergents en Bourgogne Franche-Comté : téléphone : 03.39.59.40.95, mail : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Agrilus anxius (agrile du bouleau) à *Betula spp.*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AGRLAX_Agrilus_anxius.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/AGRLAX/photos>

Agrilus planipennis (agrile asiatique du frêne) à *Fraxinus spp.*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AGRLPL_Agrilus_planipennis.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/AGRLPL/photos>

Aleurocanthus spiniferus (aleurode épineux du citronnier) à *Citrus, Ficus carica, Malus domestica, Prunus armeniaca, Prunus cerasus, Prunus domestica, Prunus persica, Prunus persica var. nucipersica, Pyrus communis, Vitis vinifera*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ALECSN_Aleurocanthus_spiniferus.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/ALECSN/photos>

Anoplophora chinensis (capricorne asiatique des agrumes) è *Acer spp.*, *Aesculus spp.*, *Alnus spp.*, *Betula spp.*, *Carpinus spp.*, *Citrus spp.*, *Cotoneaster spp.*, *Corylus avellana*, *Fagus spp.*, *Lagerstroemia spp.*, *Malus domestica*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Prunus domestica*, *Pyrus communis*, *Ulmus spp.*, *Castanea spp.*, *Juglans spp.*, *Morus spp.*, *Vaccinium spp.*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ANOLCN_Anoplophora_chinensis.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/ANOLCN/photos>

Anoplophora glabripennis (capricorne asiatique) è *Acer spp.*, *Aesculus hippocastanum*, *Betula spp.*, *Elaeagnus spp.*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Salix spp.*, *Tilia spp.*, *Ulmus spp.*, *Albizia julibrissin*, *Alnus spp.*, *Corylus colurna*, *Elaeagnus angustifolia*, *Fagus spp.*, *Fraxinus spp.*, *Koelreuteria paniculata*, *Malus domestica*, *Morus alba*, *Prunus serrulata*, *Pyrus*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ANOLGL_Anoplophora_glabripennis.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/ANOLGL/photos>

Aromia bungii (longicorne à col rouge) è *Prunus armeniaca*, *Prunus persica*, *Prunus domestica*, *Prunus avium*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AROMBU_Aromia_bungii.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/AROMBU/photos>

Bretziella fagacearum (flétrissement américain du chêne) è *Quercus spp.*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CERAFA_Bretziella_fagacearum.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/CERAFA/photos>

Bursaphelenchus xylophilus (nématode du pin) è *Pinus spp.*, *Abies*, *Cedrus*, *Larix*, *Pseudotsuga menziesii*, *Chamaecyparis*, *Thuja*, *Tsuga*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_BURSXY_Bursaphelenchus_xylophilus.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/BURSXY/photos>

Ceratocystis platani (chancre coloré du platane) è *Platanus*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CERAFA_Ceratocystis_platani.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/CERAFA/photos>

Conotrachelus nenuphar (charançon américain du prunier) è *Prunus domestica*, *Prunus persica*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CONHNE_Conotrachelus_nenuphar.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/CONHNE/photos>

Dendrolimus sibiricus è *Abies*, *Larix*, *Picea*, *Pinophyta*, *Pinus*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_DENDSI_Dendrolimus_sibiricus.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/DENDSI/photos>

Diaphorina citri (psylle de l'oranger) è agrumes

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_DIAACI_Diaphorina_citri.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/DIAACI/photos>

Fusarium oxysporum f. sp. Cubense Tropical race 4 (fusariose du bananier) è *Musa*

<https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/>

[Fiche_Diagnostique_FUSAC4_Fusarium_oxysporum_f_sp_cubense_Tropical_race_4.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_FUSAC4_Fusarium_oxysporum_f_sp_cubense_Tropical_race_4.pdf)

Geosmithia morbida (maladie des milles chancres) è *Juglans spp.*, *Juglans nigra* très sensible

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_GEOHMO_Geosmithia_morbida.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/GEOHMO/photos>

Grapevine flavescence dorée phytoplasma (phytoplasme de la flavescence dorée de la vigne) è *Vitis vinifera*

<https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/>

[Fiche_Diagnostique_PHYP64_Grapevine_flavescence_doree_phytoplasma.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_PHYP64_Grapevine_flavescence_doree_phytoplasma.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/PHYP64/photos>

Lopholeucaspis japonica (kermes japonais) è *Citrus spp.*, *Malus domestica*, *Acer*, *Camellia*, *Cytisus*, *Diospyros kaki*, *Ficus carica*, *Laurus nobilis*, *Magnolia grandiflora*, *Punica granatum*, *Prunus avium*, *Pyrus pyrifolia*, *Rosa*, *Syringa vulgaris*, *Tilia*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_LOPLJA_Lopholeucaspis_japonica.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/LOPLJA/photos>

Phytophthora ramorum (agent de la mort subite du chêne) è *Abies*, *Acer*, *Aesculus*, *Arbutus unedo*, *Betula*, *Camellia*, *Castanea sativa*, *Chamaecyparis lawsoniana*, *Corylus*, *Fagus*, *Fraxinus*, *Ilex aquifolium*, *Larix*, *Picea sitchensis*, *Pieris japonica*, *Pseudotsuga menziesii*, *Quercus ilex*, *Rhododendron*, *Salix caprea*, *Sorbus aucuparia*, *Syringa*, *Taxus*, *Viburnum*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_PHYTRA_Phytophthora_ramorum.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/PHYTRA/photos>

Pityophthorus juglandis (scolyte des pousses du noyer) è *Juglans spp.*, surtout *Juglans nigra*, *Pterocarya*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_PITOJU_Pityophthorus_juglandis.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/PITOJU/photos>

Pomacea sp. (ampullaire) è Plantes des milieux humides, *Oryza sativa*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_1POMAG_Pomacea_sp.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/POMASP/photos>

<https://gd.eppo.int/taxon/POMACA/photos>

<https://gd.eppo.int/taxon/POMAIN/photos>

Popillia japonica (hanneton japonais) è *Acer spp.*, *Aesculus hippocastanum*, *Betula spp.*, *Castanea spp.*, *Juglans spp.*, *Malus spp.*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Prunus domestica*, *Prunus persica*, *Rosa spp.*, *Rubus spp.*, *Salix spp.*, *Tilia spp.*, *Ulmus spp.*, *Vitis spp.*, *Zea mays*, *Fragaria X ananassa*, *Glycine max*, graminées prairiales, *Citrus spp.*, *Poaceaea*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_POPIJA_Popillia_japonica.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/POPIJA/photos>

Saperda candida (saperde du pommier) è *Amelanchier*, *Malus domestica*, *Prunus avium*, *Prunus domestica*, *Prunus persica*, *Aronia*, *Cydonia oblonga*, *Cotoneaster*, *Crataegus*, *Pyrus*, *Sorbus*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_SAPECN_Saperda_candida.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/SAPECN/photos>

Sphaerulina musiva (chancre septorien du peuplier) è *Populus spp.*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_MYCOPP_Sphaerulina_musiva.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/MYCOPP/photos>

Spodoptera frugiperda (légionnaire d'automne) è graminées diverses, *Zea mays*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_LAPHFR_Spodoptera_frugiperda.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/LAPHFR/photos>

Tomato ringspot virus (virus des taches en anneaux de la tomate) è *Cucumis sativus*, *Cucurbita pepo*, *Fragaria sp.*, *Fraxinus americana*, *Gladiolus sp.*, *Glycine max*, *Hydrangea sp.*, *Pelargonium sp.*, *Prunus amygdalus*, *Prunus cerasifera*, *Prunus cerasus*, *Prunus persica*, *Ribes nigrum*, *Ribes rubrum*, *Rubus idaeus*, *Solanum lycopersicum*, *Vaccinium corymbosum*, *Vaccinium myrtillus*, *Vitis vinifera*, *Solanum melongena*, *Capsicum annuum*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_TORSV0_Tomato_ringspot_virus.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/TORSV0/photos>

Xylella fastidiosa è *Polygala spp.*, *Olea europea*, *Nerium oleander*, *Prunus spp.*, *Vitis spp.*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLEFA_Xylella_fastidiosa.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/XYLEFA/photos>

Xylotrechus chinensis (perceur chinois ou longicorne tigre) è *Morus alba*, *Morus bombycis*, *Morus nigra*

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLOCH_Xylotrechus_chinensis.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/XYLOCH/photos>

Retrouvez toutes les fiches Biodiversité & Santé des agro-systèmes sur : <https://ecophyto-bfc.fr/documentation/fiches-biodiversite/>

Note Flore BORDS de CHAMPS BSV-Biodiv - 131022 V5.2
 .pdf - 4 Mo

mardi 02 mai 2023

TÉLÉCHARGER

Vers de terre - Note nationale biodiversité - BSV2.0
 .pdf - 1 Mo

vendredi 21 avril 2023

TÉLÉCHARGER

Abeilles sauvages - Note nationale biodiversité - BSV2.0
 .pdf - 3 Mo

vendredi 21 avril 2023

TÉLÉCHARGER

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par Johanna COURAUDON - ASTREDHOR EST, avec la collaboration de la FREDON Bourgogne-Franche-Comté, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.